

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un accident imprévisible ?

Jeudi 15 novembre une élève de l'école Solange Patient de Kourou s'est retrouvée avec un clou rouillé planté dans le pied alors qu'elle jouait dans la cour. Cet événement n'a malheureusement rien de fortuit. Pour SUD Education il était même prévisible.

Cela fait plusieurs années que cette école est malmenée. Les travaux d'agrandissement et de rénovation en sont maintenant à leur troisième année. Et avant ceux-ci ce sont les rajouts de classes en bungalows qui avaient provoqué à la fois une forte augmentation des effectifs et une diminution significative de l'espace pour les élèves.

À de nombreuses reprises l'équipe enseignante a alerté la mairie et la hiérarchie sur ces conditions de travail indignes. Une grève avait eu lieu peu après la rentrée de 2010. L'année dernière, deux enseignants excédés par l'absence de réaction de l'Inspection ont été jusqu'à adresser à l'inspecteur une enveloppe remplie des bouts de verre brisés qu'ils avaient pu ramasser dans la cour des élèves de la maternelle.

Au lieu de soutenir les enseignants en intervenant auprès de la Mairie pour faire respecter la sécurité. La seule réponse de la hiérarchie fut d'exiger des enseignants qu'ils se taisent.

La situation de l'école Solange Patient n'a malheureusement rien d'exceptionnelle. SUD Education Guyane a interpellé le recteur à plusieurs reprises sur la sécurité des écoles et des établissements de l'académie. Mais le rectorat semble peu se soucier de ces questions de sécurité puisque la grande majorité des écoles ne respectent pas la réglementation en la matière.

SUD Education Guyane souhaite rappeler que la hiérarchie n'a pas pour unique mission de mener les équipes enseignantes à la baguette. En tant que chefs de service, les inspecteurs sont responsables de la santé et de la sécurité des enseignants et des élèves. Faudra-t-il attendre un accident plus grave encore pour que les questions de santé et de sécurité soient enfin prises en considération ? Ou devons-nous attendre que des parents d'élèves traduisent un inspecteur devant le tribunal administratif ?

SUD Education Guyane continuera à se battre pour qu'un plan d'urgence pour l'éducation en Guyane voit le jour. Un plan qui permettra de scolariser tous les enfants de Guyane dans des établissements et des écoles à taille humaine et respectant les normes de sécurité.

Cayenne, le 18 novembre 2012.

Information pratique :

La réglementation exige que tous les établissements scolaires possèdent un registre Santé et Sécurité au Travail (Anciennement appelé Cahier Hygiène et sécurité). Ce registre doit permettre à tout personnel ou usager de l'établissement (les parents d'élèves doivent donc y avoir accès) de signaler une situation qu'il considère comme anormale ou susceptible de porter atteinte à la santé des personnes.

Utiliser ce registre doit permettre la mise en œuvre de mesures de prévention et SUD Education appelle l'ensemble des membres de la communauté éducative à s'en servir.